

Délibération n° 397 du 20 février 2019
relative au plan stratégique concerté en faveur de la jeunesse de la Nouvelle-Calédonie

Historique :

Créée par :	Délibération n° 397 du 20 février 2019 relative au plan stratégique concerté en faveur de la jeunesse de la Nouvelle-Calédonie	JONC du 5 mars 2019 Page 2771
Modifiée par :	Délibération n° 442 du 14 novembre 2024 modifiant la délibération n° 397 du 20 février 2019 relative au plan stratégique concerté en faveur de la jeunesse de la Nouvelle-Calédonie	JONC du 26 novembre 2024 Page 19987

Article 1^{er}

Le plan stratégique concerté en faveur de la jeunesse de la Nouvelle-Calédonie dénommé « plan jeunesse.nc », ci-annexé, est approuvé.

Article 2

La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.